

**Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public** Arrêté permanent n° 1091947

**Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue de l'OUCHETTE, à Nantes**

## Arrêté

### La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

### Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue de l'Ouchette dans la partie de voie située entre la rue Général Buat et la place Jacques Patissou, dans le sens rue Général Buat vers place Jacques Patissou.

Article 2. Stationnement : - le stationnement des véhicules est autorisé rue de l'Ouchette, uniquement à l'intérieur des emplacements délimités au sol.  
- une aire (1 place) réservée à l'arrêt des véhicules, y compris pour les livraisons, est créée rue de l'Ouchette devant le numéro 67.

Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro 1091947 du 3 décembre 2020 est abrogé.

Fait à Nantes, le **18 JUL. 2022**

Pour la Présidente  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pascal Bolo', with a horizontal line underneath the name.

Pascal BOLO